

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2 DU 25 MARS 2024**

Le 25 mars 2024, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mars 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, ROBERT, MAGALHAES, KARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

**Procurations** : Monsieur CHAPOT à Monsieur VOCANSON, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Monsieur FAVEYRIAL à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame SPADA, Madame MONTET-FRANC à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et explique que celle-ci se déroulera en public conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site de la Ville.

Il Monsieur Pierre-Julien MARRET est désigné en qualité de secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, et constate le quorum.

Monsieur le Maire revient sur une demande exprimée par le groupe Changeons de Cap lors du précédent conseil et présente le programme prévisionnel de travaux établi sur la Commune pour l'année 2024 par Saint-Etienne Métropole en matière d'eau et assainissement. Il commente le tableau projeté en indiquant que ce dernier sera joint en annexe du procès-verbal.

Puis, il propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 février 2024. Aucune remarque n'étant formulée, il est de ce fait approuvé à l'unanimité.

### **01/02 - CAP METROPOLE - Convention d'avance financière n° 1 pour l'aménagement du Parc des Forges**

Monsieur MONTEUX expose l'historique de ce dossier et rappelle que le projet d'aménagement du Parc des Forges a fait l'objet d'une présentation détaillée à l'ensemble des élus par Messieurs PERRETON, VILLARD et Madame DUCARROZ de CAP METROPOLE, lors d'une réunion en amont de cette séance.

Il rappelle toutefois que, par délibération du 20 novembre 2023, l'Assemblée a confié à CAP METROPOLE une concession d'aménagement du Parc des Forges pour une période de neuf ans. Il indique qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une avance financière de 800 000 € en 2024 conformément à l'échéancier prévisionnel annexé au traité de concession.

Il ajoute qu'un 1<sup>er</sup> versement correspondant aux études faites, sera versé en avril à hauteur de 45 000 € et le solde en septembre.

Il précise que ces avances font l'objet d'une convention d'avance particulière et sont inscrites au budget. Elles devront être remboursées sous une durée maximale de huit ans et ne donneront pas lieu à rémunération.

Monsieur MONTEUX, représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration et des assemblées de Cap Métropole, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

***Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés  
22 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

## **02/02 - Adoption de tarifs complémentaires 2024**

Madame GRANGE rappelle que, par délibération n° 105 du 18 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables pour l'année 2024.

Elle indique que CASA Animation souhaite proposer un programme de deux sorties à vocation culturelle et mentionne les tarifs proposés à savoir :

- 10,00 € pour la sortie du 15.05.2024 : Vélo rail à assistance électrique du Bourdonnais
- 41,30 € pour la sortie du 16.07.2024 : journée à St Nectaire (visite des fontaines pétifiantes, restaurant, les mystères de Farges)

Monsieur CEYTE demande si le coût de la sortie est pris en charge en totalité par la Commune.

Madame GRANGE explique que la Ville met à disposition gratuitement le car et prend en charge les frais relatifs à l'accompagnement des séniors.

**Approuvé à l'unanimité**

## **03/02 – Fixation des effectifs et création des emplois - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur MONTEUX indique les suppressions et les créations de postes proposées au 1<sup>er</sup> avril 2024, comme suit :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste de technicien
- Création de sept postes d'agent de maîtrise principal
- Suppression de sept postes d'agent de maîtrise
- Création de dix postes d'adjoints techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de huit postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint technique
- Création d'un poste d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet 21/35<sup>ème</sup>
- Suppression d'un poste d'auxiliaire puéricultrice de classe normale
- Création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice de classe supérieure
- Suppression de deux postes d'ATSEM principale de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il précise que le Comité Social Territorial, réuni le 20 mars 2024, a remis un avis favorable sur ces modifications.

Monsieur CEYTE demande si les postes figurant au tableau des effectifs sont tous pourvus.

Monsieur MONTEUX, explique que certains postes, par mesure de prudence, restent vacants afin de pourvoir les besoins nécessaires à d'éventuels recrutements ou évolutions dans la carrière des agents.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'y a aucun impact sur la masse salariale à agir de la sorte dans la mesure où ces postes figurant au tableau des effectifs ne sont pas pourvus.

**Approuvé à l'unanimité**

**04/02 – Convention cadre d'adhésion aux services secrétaire de mairie itinérant, intérim, portage salarial du Centre de Gestion de la Loire (CDG)**

Monsieur MONTEUX rappelle que depuis le 28 mars 2022, la Commune conventionne avec le CDG 42 dans le cadre de la mise à disposition de personnels.

Il explique que ce dernier propose d'adhérer à une nouvelle convention cadre regroupant l'accès aux services de secrétaire de mairie itinérant, d'intérim et le portage salarial. Il précise que la nouvelle convention sera effective dès sa signature jusqu'au 31 décembre 2026. La Collectivité pourra alors solliciter ponctuellement, en fonction de ses besoins, le recours à l'un des services proposés par le CDG 42 dans le cadre de cette convention.

Il cite en exemple l'utilisation du service de remplacement du personnel du Centre de gestion pour le remplacement d'un agent à l'accueil de la Mairie.

Cette présentation n'appelle pas de remarques ou interrogations particulières.

**Approuvé à l'unanimité**

**05/02 – Organisation du temps scolaire pour les groupes scolaires publics**

Madame MONTAGNON rappelle que le code de l'éducation prévoit que l'organisation de la semaine scolaire soit redéfinie tous les trois ans. Elle explique qu'une concertation a été engagée avec les directeurs d'école dans un premier temps, puis ensuite au sein des Conseils d'école.

Il en résulte que l'ensemble des conseils d'école sont favorables à la reconduction de la semaine d'école sur quatre jours, telle qu'elle existe aujourd'hui, à savoir :

Groupe scolaire Arthur Rimbaud (secteur C) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Groupes scolaires Louis Pasteur (secteur A), Paul Eluard (secteur C) et Victor Hugo (secteur B) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30.

Elle souligne que le décalage de la pause méridienne permet l'intervention d'agents sur deux écoles du même secteur.

Elle propose en conséquence et au regard des avis unanimes, de maintenir la semaine à 4 jours pour une nouvelle période de trois ans et de communiquer cette décision à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire.

Monsieur le Maire met en avant le choix du Gouvernement, qui laisse décider les Conseils d'écoles de l'organisation du temps scolaire.

**Approuvé à l'unanimité**

**06/02 - Conventions de gestion et d'assistance administrative et technique avec le SYPROFORS et le Syndicat Mixte des Trois Ponts**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, la gestion et l'assistance technique et administrative du SYPROFORS et du Syndicat Mixte des Trois Ponts sont assurés par les services municipaux de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon (principalement un technicien) selon des conditions fixées par convention.

Il liste les missions mentionnées dans la nouvelle convention et prises en charge par la Ville à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Il propose de porter la redevance forfaitaire annuelle à 55 000 € afin de tenir compte de l'inflation et des revalorisations successives du point d'indice.

Il informe l'Assemblée que l'agent en charge des syndicats a été « cédéisé ». Ce changement de statut permet de se conformer à l'une des recommandations de la Chambre régionale des Comptes qui préconisait le recours au CDD uniquement pour les recrutements sans autre alternative.

Cette présentation n'appelle pas de remarques ou interrogations particulières.

**Approuvé à l'unanimité pour la convention à conclure avec le SYPROFORS**  
**Approuvé à l'unanimité pour la convention à conclure avec le Syndicat mixte des 3 ponts**

#### **07/02 - Programmation 2024 du Contrat de Ville**

Madame BRUEL expose que le maintien du quartier de la Chapelle en géographie prioritaire a été officialisé en décembre 2023 et elle en rappelle les critères d'éligibilité. Elle annonce que 24 quartiers prioritaires ont été identifiés sur le département de la Loire dont 20 sur le territoire de Saint Etienne Métropole. Elle indique que la population de la Chapelle a été concertée afin de connaître leur vision à 2030 sur ce quartier et leur projection s'avère très positive (quartier qui ne sera plus un quartier prioritaire et où il fera bon vivre...).

Puis, elle liste les 11 projets portés par 9 associations dans le cadre de l'appel à projet « Ambition Quartiers 2030 » lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole et propose d'octroyer une subvention communale s'élevant au total à 13 500 €.

Madame SORGI interroge sur les critères d'octroi des financements des projets retenus.

Madame BRUEL explique que sont identifiés, les projets étant le plus en corrélation avec les attentes de la Ville.

Monsieur le Maire complète en indiquant que les associations proposent un ou des dossiers. Ceux-ci sont arbitrés et financés en grande partie par l'Etat et SEM. Puis, le reste à charge est supporté par la Commune. Bien que les projets financiers soient source d'animation pour le quartier, il déplore toutefois, que le quartier de la Chapelle soit encore catégorisé comme quartier prioritaire.

Monsieur CEYTE demande si l'investissement de l'Etat va être augmenté suite à l'intégration de nouveaux quartiers prioritaires.

Madame BRUEL indique qu'il y a 1362 quartiers prioritaires en France. L'enveloppe dédiée par l'Etat reste identique.

Monsieur BELLE interroge sur la périodicité de la réestimation du revenu médiant.

Monsieur le Maire répond qu'à chaque révision, ce critère est réévalué.

Madame BRUEL énumère les différents revenus pris en compte ces dernières années.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **08/02 - Cession d'un tènement situé rue Pierre Lucien Buisson à la SARL FINANCIERE PONCET**

Monsieur MONTEUX reprend la genèse de ce dossier. Il explique que ce bâtiment, situé au 393 rue Pierre Lucien Buisson, dénommé Espace Benoit Fourneyron, vacant depuis plusieurs années, avait été l'objet de délibérations successives sans cession effective à l'issue.

Puis, la nouvelle équipe municipale, après avoir acté la dissolution de la copropriété, a proposé ce bien à la vente via le site internet de la Ville mais la recherche s'est avérée infructueuse.

Enfin, en octobre 2023, Madame Sophie PONCET représentante de la SARL FINANCIERE PONCET a manifesté, auprès de la commune, son souhait d'acquérir ce bâtiment en vue d'un projet de réhabilitation. Le 4 mars 2024 elle acceptait la proposition de cession émise par la Commune, pour un montant de 160 000 € HT, montant conforme à l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale.

Madame SORGI questionne sur le projet de l'acquéreur.

Monsieur MONTEUX indique que la société devra entreprendre des travaux afin de remettre le bâtiment en conformité (toiture-vitrage-chauffage). Il ajoute que l'agencement de l'immeuble permet de dissocier 4 locaux qui pourraient être proposés soit à la vente, soit à la location dans le cadre d'activités tertiaires.

### ***Approuvé à l'unanimité***

#### **09/02 - SIEL-TE LOIRE - Installation de systèmes de télégestion sur l'Espace CAMUS**

Madame DUMAZET expose que les équipements de télégestion de l'Espace Camus, vétustes, sont devenus défectueux. Il a été demandé au SIEL d'étudier le coût de remise en état du système et ainsi permettre de suivre la consommation des chauffages de trois bâtiments et la climatisation pour un seul site.

Elle propose à l'Assemblée délibérante d'approuver le montant prévisionnel de l'installation du système de télégestion s'élevant à 16 217€HT transmis par le SIEL et rappelle la contribution annuelle pour la maintenance de ce site actée lors du conseil municipal du 26 juin 2023.

Monsieur CEYTE demande qui va piloter le dispositif de télégestion.

Madame DUMAZET, explique que des agents municipaux seront formés par le SIEL et agiront avec l'assistance de ce dernier.

Monsieur CEYTE souhaite savoir sur quelle période ce système sera amorti.

Madame DUMAZET fait remarquer que le coût est bien moindre avec le SIEL qu'avec un autre fournisseur et ajoute que le montant sera vite amorti.

### ***Approuvé à l'unanimité***

# Informations diverses

## A – Présentation du règlement intérieur de l'Espace Numérique Public

Madame BRUEL explique qu'il était nécessaire d'établir un règlement intérieur pour ce nouvel équipement. Il permet de définir les conditions d'accès et d'instaurer des règles de conduite pour l'usage du matériels informatiques notamment. Ce document, transmis aux Elus, a fait l'objet d'un arrêté.

## B - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

### II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

#### Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées les DIA n° 2024-01 à la DIA n° 2024-21 et exceptées les DIA n° 2024-09, 16 et 20.

Madame SORGI demande des explications supplémentaires sur la DIA relative à la parcelle AL n°141 située 12 impasse Saint-Exupéry.

Monsieur MONTEUX explique que les chasseurs de la Loire ont souhaité céder un terrain à l'arrière de leur propriété, afin de permettre à un promoteur de mener à bien son projet. Ce dernier a précédemment acquis d'autres parcelles à proximité de ce terrain.

#### Transactions visant des fonds de commerce

Est listée la DIA n° C0001.

### III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2024-002 30/01/2024	Signature d'un bail avec la société « la petite assiette » pour des locaux à usage de bar-restaurant situés au 6 rue du Tilleul, consenti et accepté pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de 48 000 € par an HT et hors charges, avec une période de gratuité de 2 mois, puis une période d'allègement de 21 mois correspondant à la prise en charge du renouvellement du système de chauffage, puis une période d'allègement jusqu'au 31/01/2028, déterminée par un pourcentage du chiffre d'affaire HT.
2024-003 7/02/2024	Vente de 2,680 tonnes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 1 684,60 €.
2024-004 20/02/2024	Signature d'un marché relatif à la création de sanitaires et de stockage à l'Aventure du train, pour un montant de 14 093,18 € HT, passé avec la société Forez Bois Construction.
2024-005 20/02/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture pour arrosage intégré, pour un montant de 9 727,80 € HT, passé avec la société Chomat.
2024-006 20/02/2024	Signature d'un marché relatif au tir du feu d'artifice 2024, pour un montant estimatif de 20 000 € HT, passé avec la société Arsolec Pyrotechnie.
2024-007 20/02/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de boissons, pour un montant estimatif de 16 263,85 € HT, passé avec la société Souchon.
2024-008 16/02/2024	Signature d'un marché relatif au marché d'entretien, de maintenance et de vérification des ventilations et des équipements spécifiques du Centre de Tir, pour un montant estimatif de 59 240 € HT, passé avec la société Planète Environnement.

Date	Objet
2024-009 20/02/2024	Mise à disposition de locaux situés à l'Espace Camus, au profit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans, moyennant une redevance d'occupation annuelle de 5 676 € charges comprises.
2024-10 23/02/2024	Signature d'un contrat de cessions du droit d'exploitation avec la société « Gaf'Alu Production » pour la représentation d'un spectacle « Tombé sur un livre » le 13 avril 2024, moyennant une redevance de 670 €.
2024-11 01/03/2024	Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat d'un montant total de 3 180,28 €, dans le cadre du FIPD2024-Programme S (Développement de la vidéoprotection de la voie publique)
2024-012 01/03/2024	Signature d'un marché relatif à l'ingénierie culturelle du Château de Bouthéon, pour un montant de 37 970, 00 HT, passé avec la Société Médiéval.
2024-013 08/03/2024	Vente de 2,080 tonnes de ferraille auprès de la Société PURFER, sise La Talaudière, pour un montant total de 1 108,40 €.
2024-014 08/03/2024	Sollicitation d'une subvention auprès du Département, d'un montant aussi élevé que possible, dans le cadre du développement de l'enseignement artistique dans la Loire.
2024-015 11/03/2024	Signature d'un marché relatif à la prestation traiteurs et restaurants, pour un montant maximum de 3 000 € HT par an, passé avec la société Oh my board.
2024-016 11/03/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance des systèmes de vidéosurveillance de bâtiments publics communaux, pour un montant maximum de 50 000 € HT par an, passé avec la société France Alarme.

Monsieur le Maire revient sur la décision 2024-002.

Il adresse ses encouragements aux propriétaires de « La petite assiette », nouveau restaurant remplaçant l'Orée du Château. Il rend également hommage au travail accompli par M. Aufrand restaurateur de l'Orée du Château.

## Informations

### Dossier : Achat groupé d'énergie

Monsieur MARRET rappelle qu'une démarche d'achat groupé d'énergie a été lancée sur la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et que près de 700 personnes se sont préinscrites.

Il indique que le prestataire Wikipower propose, après études, les choix suivants :

- **Fournisseur de gaz : Gaz de Bordeaux**  
Conditions : prix fixe pendant 3 ans – 17 % sur le prix de l'énergie
- **Fournisseur d'électricité : ALPIQ**  
Conditions : prix fixe pendant 2 ans – 20 % sur le prix de l'énergie

Une réunion publique se tiendra le 26 mars à 19 h salle des Bullieux et une permanence de souscription sur rendez-vous aura lieu le 27 mars 9h-12h 14h-17h dans la salle des mariages.

### Dossier : SOFOREC

Monsieur le Maire tient à faire un point d'actualité sur ce dossier qui préoccupe tous les acteurs.

A ce titre, il indique que, suite à la demande de l'ADRAV, il a confirmé l'injonction relative à la mise en conformité de la hauteur des murs auprès de SOFOREC. La mise en demeure court jusqu'au 5 avril 2024.

Il ajoute en parallèle que les services de l'Etat procèdent à des mesures et contrôles inopinés dans la ZAC des Volons et ce jusqu'au site d'habitations des gens du voyage. Ils maintiennent une relation étroite avec SOFOREC pour les inciter à se mettre en conformité et à mettre en place des solutions visant à réduire les nuisances sonores.

Il explique qu'à ce jour, SOFOREC a sollicité un bureau d'étude afin de tester l'efficacité d'un éventuel système de confinement d'une partie des sites opérationnels les plus bruyants d'une part et d'autre part, elle a déposé des demandes de financements auprès de l'Etat et de SEM.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à la Métropole d'étudier cette demande même si les critères d'éligibilité au financement ne sont pas ceux attendus.

### Dossier : décharge sauvage zone des Volons

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la découverte « très médiatisée » d'un dépôt sauvage de plusieurs centaines de m<sup>3</sup> sur un terrain proche de la ZAC des Volons le 16 mars dernier.

Il renvoie à son communiqué et explique que, dès le 18 octobre 2023, suite à un 1<sup>er</sup> signalement, le dépôt illégal de gravas, de déchets de matériaux... a été constaté par la police municipale et les services techniques et qu'à cette même date, une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie nationale afin de déclencher une enquête judiciaire et d'éventuelles poursuites.

Parallèlement, des mesures ont été prises pour éviter toute aggravation de la situation et une enquête des services de la gendarmerie diligentée. Dans le même temps, une concertation avec les services de l'Etat a été mise en œuvre. Monsieur le Maire indique qu'au vu du volume des déchets à traiter, la DREAL a sollicité l'ADEME (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie) qui est plus à même d'apporter une solution financière et logistique pour l'évacuation de cette décharge. Le coût de l'évacuation des déchets est estimé à 150 000 € voire 200 000 €.

Monsieur le Maire souhaite que les coupables de ces infractions, lorsqu'ils auront été identifiés, soient contraints d'en supporter financièrement une partie.

Monsieur le Maire indique que dès que le site aura été nettoyé, il prendra des dispositions telles qu'une surveillance accrue des lieux et la condamnation des accès.

Monsieur CAMPEGGIA remercie Monsieur le Maire pour toutes ces informations.



## Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

### **1- Décharge Sauvage :**

**Monsieur CAMPEGGIA reprend certains items des questions adressées à Monsieur le Maire retranscrites ci-après puisque l'édile a présenté ce dossier préalablement en information diverse.**

Monsieur CAMPEGGIA s'inquiète sur une éventuelle pollution du site.

Monsieur le Maire se veut rassurant et indique que les contrôles visuels et grattages effectués par la Police Municipale, la Gendarmerie, et la DREAL n'ont pas révélé de caractère d'urgence.

Madame SORGI pense que l'accès non sécurisé à cette décharge pourrait tout de même se révéler dangereux pour un promeneur.

Monsieur le Maire répond que le site n'est pas très fréquenté et rappelle d'ailleurs qu'aucun signalement n'a été fait entre octobre 2023 et mars 2024.

Il explique qu'il se devait de ne pas communiquer sur ce dossier, même auprès des élus qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, afin de laisser les gendarmes mener leurs investigations en toute discrétion.

Monsieur BELLE comprend son devoir de réserve mais pense qu'il aurait été judicieux d'informer les élus en amont de cette journée de nettoyage collectif car il était probable que le site serait découvert à cette occasion. Il demande à Monsieur le Maire de comprendre en retour les propos un peu « secs » tenus par les membres de son groupe le jour où ils ont eu connaissance de la présence d'une décharge illégale via les réseaux sociaux. Il aimerait savoir qui a fait le 1<sup>er</sup> signalement.

Monsieur le Maire confirme qu'il comprend la réaction des membres du groupe Changeons de Cap et indique que la personne à l'origine du signalement souhaite garder l'anonymat. Il ajoute que l'action « j'aime la Loire propre » pilotée par Eric Vocanson concernait les bords de Loire. Celle qui a permis de trouver la décharge était conduite par des veauchois, pour le site des Volons.

Monsieur CEYTE souhaite que la zone soit sécurisée, et suggère la mise en place de caméras.

Monsieur le Maire répond que l'accès est bloqué aux véhicules motorisés et que la municipalité ne communiquera pas sur la mise en place de dispositifs de contrôle complémentaire.

Monsieur CAMPEGGIA souhaite savoir si l'on a une notion du délai nécessaire à l'évacuation de la décharge.

Monsieur le Maire partage l'impatience du groupe Changeons de Cap et espère que cela sera fait avant l'été. Il faut attendre les directives de l'ADEME.

### **2-ABLS -Madame SORGI pose la question :**

**Dans un article du Progrès de février 2024, Mr Despinasse principal sponsor de notre club de basket et de celui de St Chamond propose une fusion des 2 clubs**

**Qu'en pense la mairie ?**

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement une réflexion est en cours afin de conduire une évolution et une progression sportive du club de basket. Il indique que l'objectif n'est pas une fusion mais la création d'une nouvelle structure qui sera une union entre les deux clubs.

L'équipe 1 jouerait au plus haut niveau (objectif : évoluer en PRO A) sur le site de l'Arena à Saint Chamond et l'équipe 2 (en National 1 masculine) continuerait de jouer au Palais des sports.

Parallèlement, un centre de formation labellisé par la Fédération pour les U18 ans verrait le jour sur Andrézieux-Bouthéon. Le SCBVG et L'ABLS resteraient des clubs indépendants à part entière.

Il explique que les actionnaires des deux clubs sont parvenus à un accord pour se rejoindre au sein de la société de droit privée existante. En revanche, les assemblées générales des 2 clubs qui vont subsister ne seront invitées à se prononcer sur ce projet qu'en début avril. Elles restent décisionnaires.

Il ajoute que le Maire de Saint Chamond et lui-même, pensent que cette nouvelle organisation est nécessaire pour favoriser l'évolution des joueurs vers le plus haut niveau car les financements publics ne peuvent pas être suffisants pour nourrir de telles ambitions.

Néanmoins, il sera essentiel que ce projet permette aux 2 clubs de bien trouver leur place au regard de cette union.

Monsieur le Maire clôt ce dossier en indiquant que les ambitions portées sur le club de basket ne se feront pas au détriment des autres clubs sportifs de la commune.

### **3-Fermeture d'une classe à Bouthéon : Madame SORGI pose la question :**

***Lors du dernier groupe de travail jeunesse éducation vous nous avez informé de la fermeture d'une classe à Bouthéon par manque d'effectifs. Dans un article du progrès vous précisez que cela permettra d'améliorer le confort des élèves et la qualité d'enseignement. Comment voyez-vous l'avenir ?***

Madame MONTAGNON se dit surprise par la question du groupe Changeons de Cap et souhaite en comprendre l'objectif.

Madame SORGI répond qu'il s'agit d'informer la population sur cette fermeture de classe.

Madame MONTAGNON fait remarquer que les Andréziens-Bouthéonnais ont été informés notamment grâce aux concertations et échanges intervenus en Conseil d'école, avec tous les acteurs de l'école concernée et par l'intermédiaire d'un article dans le Progrès qui a été également relayé par l'équipe Changeons de Cap sur les réseaux sociaux. Elle rappelle en outre qu'elle a aussi exposé ce dossier en réunion de travail de son groupe le 12 février 2024 en présence des élus de Changeons de cap.

Monsieur CEYTE aimerait savoir quelles seront les perspectives pour les années futures.

Madame MONTAGNON rappelle que les ouvertures et fermetures de classe relèvent de l'Education Nationale et qu'elle a été informée de cette décision en même temps que les parents concernés.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne peut pas prédire les décisions de l'Education Nationale. Il constate toutefois, que la progression lente de notre population et le coût au m<sup>2</sup> assez élevé pour l'acquisition de logements par des primo-accédants, ne laissent pas présager d'une évolution très positive du nombre d'enfants scolarisés. Toutefois, il note que l'on commence à mesurer les effets de la modification de la carte scolaire qui n'a pu se faire qu'en début de mandat.

Monsieur le Maire invite le groupe Changeons de Cap à ne pas systématiquement utiliser la presse et les réseaux sociaux pour demander des informations complémentaires ou poser des questions tendancieuses sur les dossiers.

Madame SORGI déplore que leurs propos soient souvent mal interprétés et le manque de dialogue en dehors du Conseil Municipal avec l'équipe majoritaire.

Monsieur CAMPEGGIA dit que la réponse apportée en séance à leur question, lui convient et souhaite de ce fait, clore le débat inutile.

Monsieur BELLE ajoute que dorénavant, si son groupe a besoin d'un complément d'informations sur un dossier, il le fera savoir directement à l'élue concerné au fil de l'eau.

Madame MONTAGNON revient sur la seconde partie de la question et nie avoir tenu de tels propos. Elle précise que ce sont les travaux qui vont améliorer le confort. La qualité de l'enseignement est due à la diminution des effectifs par classe, due en partie par une meilleure répartition des élèves sur les trois secteurs depuis la nouvelle sectorisation.

Concernant l'évolution des écoles, elle annonce qu'elle continuera à défendre les intérêts de la Ville afin de préserver les classes auprès de l'Inspection académique, comme elle le fait depuis 3 ans et espère, dans les années à venir, pouvoir annoncer l'ouverture d'une classe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire que les échanges entre élus restent dignes et interviennent aussi bien dans les groupes de travail prévus à cet effet mais aussi lors des séances du Conseil Municipal s'ils peuvent éclairer la population sur les décisions prises.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 6 mai 2024.

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET



## Annexe : Prévisions d'interventions sur le réseau d'eau

Voie	Nature	Matériau - diamètre - Linéaire Nb branchements	Etudes	Avancement	Montant initial HT	Montant Actualisé Novembre 2023 HT	2024
Boulevard Joseph Cugnot	Pose té+ 3 vannes		2023/2024	Etudes			30 000 €
Boulevard Joseph Cugnot	Renouvellement de la canalisation AEP	Fonte 250 mm 200 ml	2023/2024	Etudes	84 000 €	56 055 €	56 055 €
Boulevard Joseph Cugnot (suite)	Suite du résinage sur la conduite en 250 mm	Fonte 250 mm 200 ml	2023/2024	Etudes	56 000 €	56 000 €	56 000 €
Lotissement les Camélias	Renouvellement de la canalisation AEP		2023/2024	Etudes	60 000 €	73 829 €	73 829 €
Branchements en plomb	Remplacement des branchements plomb		2023/2024	Etudes	47 000 €	47 000 €	47 000 €
Fontchalon	Renouvellement de la canalisation AEP		2023/2024	Etudes			95 000 €
Fourneyron	Renouvellement AEP (MOZART prévu en 2036)		2023/2024			70 000 €	70 000 €
Rue Charles de Gaulle et rd pt Dauphin et montée des roches	Renouvellement de la canalisation AEP		2023/2024			120 628 €	120 628 €
						<b>Totaux</b>	<b>548 512 €</b>

1	Entretien préventif du patrimoine
2	Qualité eau
3	Opportunité Voirie ou Assainissement
4	<b>Amélioration de la DECI</b>
5	Sécurisation - Interconnexion - Amélioration
6	Rendement / Fuites